

## APPEL A MANIFESTATION DE PARTENARIATS

### DANS LE CADRE DU X<sup>ème</sup> PROGRAMME DE COOPERATION BENIN – UNFPA 2024 – 2026

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), en sa qualité d'Organisme International de Développement est en train d'identifier des partenaires d'exécution potentiels pour la mise en œuvre de son nouveau programme de coopération avec le Bénin pour la période 2024 -2026 (CPD10).

L'objectif de l'appel à soumissions consiste à recenser les ONG, Associations et Institutions de la Société Civile, éligibles à un potentiel partenariat avec l'UNFPA Bénin en vue de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans le document dans la section 1.3 ci-dessous.

Les Organisations Non Gouvernementales et Structures de la Société Civile intéressées par ce processus sont invitées à faire parvenir leur dossier de manifestation d'intérêt à l'UNFPA avec la mention « Appel à Manifestation d'intérêt pour **Partenariats CPD10 2024 – 2026** » au **plus tard le mercredi 29 novembre 2023 à 17 heures précises** à l'adresse e-mail suivante : [benin.procurement@unfpa.org](mailto:benin.procurement@unfpa.org).

Les soumissions reçues après la date et l'heure limite ne seront pas prises en considération. Les soumissions doivent être formulées en langue Française.

Toute demande d'informations complémentaires doit être adressée par écrit au plus tard le **mercredi 22 novembre 2023** à Bernard ASSONGBA KOBBA, administrative Associate : [koba@unfpa.org](mailto:koba@unfpa.org)

Les réponses de UNFPA aux questions ou aux demandes de précisions adressées par les ONG, Associations et Institutions de la Société Civile éligibles, seront publiées sur le site internet de l'UNFPA Bénin : <https://benin.unfpa.org>, avant la date limite de dépôt des soumissions.

L'UNFPA avisera les organisations soumissionnaires des suites données à leurs propositions.

#### Section 1 : Note préliminaire

1.1 Mandat de l'UNFPA FNUAP	Notre mission consiste à bâtir un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et où chaque accouchement se déroule sans risques, un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel.
1.2 Programme d'assistance de l'UNFPA Bénin	L'UNFPA Bénin travaillera avec les autorités et d'autres partenaires à la mise en œuvre du 10 <sup>ème</sup> Programme de Coopération Bénin – UNFPA 2024 – 2026.  De plus amples renseignements sur le programme sont disponibles à l'adresse : <a href="https://benin.unfpa.org">https://benin.unfpa.org</a>
1.2.1 Objectifs	Dans cette optique, et comme indiqué dans le document DP/FPA/CPD/BEN/10, l'UNFPA s'emploiera en collaboration avec les autorités et d'autres partenaires à la réalisation des objectifs ci-après :

	<p><b>Objectif principal :</b> Contribuer à la réalisation des priorités nationales définies dans le Programme d'action 2021-2026 du Bénin qui se veut d'ici 2025 (vision Alafia), « un pays bien gouverné, uni et pacifique, doté d'une économie prospère et compétitive, d'un rayonnement culturel et d'un bien-être social ».</p> <p><b>Objectif spécifique :</b> Mettre en place d'un cadre de partenariat stratégique pour la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> Programme de Coopération UNFPA – Bénin suivant le cadre de résultats suivant :</p>		
1.2.2 Résultats / interventions	<p><b>Produits du programme de pays</b></p> <p><b>Produit 1</b> : D'ici 2026, les ministères sectoriels partenaires ont renforcé leur capacité institutionnelle à élaborer, actualiser et coordonner la mise en œuvre, avec la participation active des jeunes, des politiques/stratégies de protection sociale et de résilience afin de faciliter l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs pour les adolescents et les jeunes, et les femmes, en particulier les plus défavorisées, y compris dans les situations d'urgence.</p>	<p><b>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de parties prenantes multiples pour accélérer les trois résultats transformateurs et le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.</li> <li>• Nombre de politiques, plans, stratégies ou programmes budgétisés, y compris l'ensemble minimal de services initiaux, opérationnalisés pour assurer la continuité des services, afin d'accélérer la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD et des trois résultats transformateurs.</li> <li>• Nombre de rapports de suivi des engagements volontaires de la CIPD25 et au-delà élaborés et validés au cours du cycle 2024-2026.</li> <li>• Nombre de réseaux d'adolescents et de jeunes, y compris les réseaux de jeunes handicapés et ceux affectés par d'autres facteurs clés de l'UNFPA, qui participent à la formulation et à la mise en</li> </ul>	<p><b>Interventions clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la mise à jour des politiques, stratégies et plans existants, ou l'élaboration de nouveaux plans, afin de renforcer les services intégrés qui comprennent la planification familiale, la santé et les droits sexuels et reproductifs, les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, le VIH, la réponse à la violence basée sur le genre pour les adolescents, les filles et les femmes ;</li> <li>• Accroître le leadership et la participation des jeunes à la prise de décision, et dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques par le renforcement des capacités des organisations dirigées par des jeunes ;</li> <li>• Intensifier par le biais de campagnes de communication stratégique, la mobilisation des principaux acteurs et</li> </ul>

		<p>œuvre de politiques et de programmes liés aux trois résultats transformateurs.</p>	<p>partenaires (donateurs, secteurs privés, OSC) pour soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre effective des politiques/stratégies et des lois ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Responsabiliser, par une campagne de sensibilisation et de communication stratégique sur les lois et les politiques, les adolescents, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées en tant que détenteurs de droits, afin de protéger leurs droits à des services décentés ;</li><li>• Soutenir l'élaboration d'une stratégie de financement pour combler le déficit de financement pour la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales ;</li><li>• Contribuer à la création de partenariats et de coalitions pour la mobilisation des ressources et pour les actions concertées.</li></ul>
--	--	---	---

	<p><b>Produit 2</b> : D'ici 2026, les acteurs en charge de la protection sociale à tous les niveaux disposent des capacités opérationnelles appropriées pour renforcer les mécanismes de prise en charge psychosociale et promouvoir la transformation des normes sociales discriminatoires au sein des communautés, en faveur de l'autonomisation des adolescents et des jeunes, des femmes et des filles, et des personnes vulnérables leur permettant d'utiliser les services sociaux disponibles et de prévenir les violences basées sur le genre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un mécanisme multisectoriel national ou infranational pour s'attaquer aux normes, stéréotypes, pratiques et relations de pouvoir sexistes et socialement discriminatoires aux niveaux individuel, social et institutionnel liés aux trois résultats transformateurs, et ce mécanisme présente toutes les caractéristiques requises et intègre au moins trois facteurs de retard.</li> <li>• Nombre de plateformes de plaidoyer communautaire fonctionnelles et ouvertes à la diversité, visant à éliminer les normes, stéréotypes et pratiques sociales et de genre discriminatoire, ainsi que les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes.</li> <li>• Existence d'un mécanisme national visant à engager les organisations/réseaux/coalitions d'hommes et de garçons promouvant les masculinités positives qui plaident activement en faveur de la réalisation des trois résultats transformateurs pour toutes les communautés, y compris les jeunes, les personnes handicapées et les contextes humanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des acteurs communautaires (jeunes, réseaux traditionnels et religieux) et des bénéficiaires (adolescents, femmes et personnes handicapées) à promouvoir, par le dialogue inclusif et intergénérationnel, les valeurs culturelles positives et à transformer les normes sociales néfastes qui entravent l'utilisation des services ;</li> <li>• Engager les chefs religieux et traditionnels progressistes à changer les normes sociales, dans le cadre des plateformes existantes ou des nouvelles coalitions ;</li> <li>• Renforcer la participation des jeunes et des femmes à la prise de décisions ;</li> <li>• Soutenir la mobilisation sociale et le plaidoyer pour promouvoir des normes sociales positives et l'inclusion sociale ;</li> <li>• Renforcer les mécanismes communautaires de protection des populations vulnérables, en utilisant l'approche de la masculinité positive, afin d'éliminer la violence basée sur le genre, les grossesses et mariages précoces et les mutilations génitales féminines ;</li> </ul>
--	--	---	---

			<ul style="list-style-type: none"><li>• Autonomiser, par le biais de partenariats stratégiques, les adolescentes et les femmes pour améliorer leur bien-être socio-économique, grâce à l'innovation, l'esprit d'entreprise/l'employabilité et l'accès aux actifs et services financiers ;</li><li>• Améliorer la connaissance des textes réglementaires et législatifs chez les jeunes, les femmes et la communauté ;</li><li>• Renforcer l'intégration et la coordination des interventions et des financements, y compris au niveau décentralisé</li></ul>
--	--	--	--

	<p><b>Produit 3</b> : D'ici à 2026, les capacités opérationnelles des structures aux niveaux central, intermédiaire et périphérique sont renforcées pour garantir l'accès universel à des informations essentielles et à des services intégrés de qualité en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, de planification familiale et de lutte contre la violence basée sur le genre, y compris dans les situations d'urgence, pour les adolescents et les jeunes, les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et celles qui viennent d'accoucher, les nouveau-nés, les personnes handicapées et les autres personnes vulnérables vivant dans les zones périurbaines et rurales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'adolescents et de jeunes, y compris ceux qui ont été handicapés, qui ont bénéficié des services</li> <li>• L'existence de nouvelles adaptations (y compris des innovations) pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services liés aux résultats transformateurs et aux adaptations répond aux sept critères de référence</li> <li>• Nombre d'établissements de soins obstétricaux et néonataux d'urgence pleinement opérationnels appuyés par le FNUAP</li> <li>• Existence de systèmes de gestion de l'information sûrs et éthiques pour le suivi des incidents de violence sexiste et la gestion des cas, appuyés par des mécanismes inter-institutions qui font rapport au moins une fois par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer et systématiser un ensemble intégré et essentiel de services comprenant la planification familiale, la santé et les droits sexuels et reproductifs, les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, le VIH, la réponse aux violences basées sur le genre pour les adolescents et les filles ;</li> <li>• Renforcer les capacités des prestataires de services par le biais de formations, de suivi, de supervision, d'encadrement/tutorat/mentorat, de système de motivation du personnel de santé ;</li> <li>• Soutenir les établissements de santé en équipements et fournitures médicaux,</li> <li>• Renforcer la gestion de la chaîne logistique et la fonctionnalité du réseau national de soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;</li> <li>• Intensifier les interventions visant à améliorer la qualité des services en renforçant la surveillance et l'examen des décès maternels, en encadrant et en mettant en œuvre les recommandations y afférentes ;</li> <li>• Améliorer l'accès aux services grâce à des</li> </ul>
--	--	--	--

			<p>mécanismes améliorés de transfert rapide de la communauté au centre de soins de santé, connaissances communautaires renforcées en matière de reconnaissance des signes de dangers de la grossesse et de l'accouchement et l'extension progressive de l'éducation sexuelle complète, y compris la promotion de la gestion de l'hygiène menstruelle et de l'autosoin ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer le plaidoyer et le partenariat pour la mise en œuvre de moyens innovants pour le transport et la distribution des produits, y compris dans les zones transfrontalières ;</li><li>• Améliorer le cadre de coordination aux niveaux décentralisés grâce à une assistance technique de proximité et de qualité pour l'efficacité de la mise en œuvre des interventions ;</li><li>• Suivre l'accès aux services sociaux pour les jeunes, les femmes et les filles, les personnes handicapées et les populations stigmatisées, y compris l'application de mesures de remédiation / résilience dans les zones frontalières.</li></ul>
--	--	--	---

	<p><b>Produit 4</b> : D'ici 2026, les institutions nationales et décentralisées chargées de la collecte des données ont renforcé leurs capacités à produire des statistiques désagrégées de qualité, pour la prise de décision et le ciblage des personnes les plus exposées au risque d'être laissées pour compte, ainsi que pour le suivi des politiques et programmes nationaux et des engagements internationaux (ODD, CIPD, 3 TR).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pays a produit des données démographiques clefs avec l'appui du FNUAP, y compris <i>au moins un</i> des produits de données suivants (rapports physiques ou produits électroniques) : projections démographiques infranationales ; rapports de l'état civil de routine ; rapports de recensement sur les jeunes, les migrants, les personnes âgées et les populations handicapées ; et mégatendances démographiques, telles que la mobilité, l'urbanisation et la vulnérabilité climatique</li> <li>• Analyse de la situation démographique effectuée deux fois au cours du cycle de programmation sur <i>tous les</i> points suivants : a) impact des mégatendances sur la réalisation des trois résultats transformateurs et du Programme d'action de la CIPD ; b) les lacunes en matière de santé procréative et d'égalité entre les sexes, notamment pour les adolescents et les jeunes ; et c) analyse des perspectives de dividende démographique</li> <li>• Nombre de plateformes de gestion des données soutenues, renforcées ou mises à jour pour le suivi des progrès vers l'atteinte des trois résultats transformateurs</li> <li>• Existence d'un plan national actualisé de préparation et d'intervention intégrant le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les mécanismes de collecte, de centralisation, d'analyse et de publication de données ventilées complètes aux niveaux national, décentralisé et sectoriel ;</li> <li>• Soutenir les plateformes de collecte de données existantes, y compris dans les situations d'urgence ;</li> <li>• Renforcer l'analyse et la publication des données, y compris les statistiques des faits d'état civil, pour le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes, y compris les objectifs de développement durable ;</li> <li>• Contribuer au renforcement des capacités de coordination des systèmes de collecte de données et de production de preuves pour une planification intégrée, y compris le développement de solutions innovantes grâce au renforcement des compétences techniques ;</li> <li>• Soutenir les recherches opérationnelles, les analyses approfondies des données du recensement, de l'enquête par grappes à indicateurs multiples, et d'autres bases de</li> </ul>
--	---	--	--

		niveau de référence du MISP	<p>données disponibles en vue de la production de rapports thématiques pertinents ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les partenariats pour la mobilisation des ressources pour le recensement et les enquêtes démographiques et de santé ;</li> <li>• Soutenir l'utilisation des données à tous les niveaux dans l'évaluation des politiques et stratégies nationales ;</li> <li>• Soutenir le renforcement des capacités, y compris par des formations à l'alerte précoce, à la préparation et à la réponse aux crises, et un ensemble commun de données opérationnelles sur la population.</li> </ul>
--	--	-----------------------------	---

## Section 2 : Exigences en matière de présentation des soumissions et de délais

### 2.1 Documents à joindre à la soumission

Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre les documents suivants :

- ✚ Une (01) correspondance adressée à Monsieur le Représentant de l'UNFPA Bénin transmettant le dossier de manifestation d'intérêt ;
- ✚ Une (01) copie de la convention avec l'Etat béninois (structures internationales) ;
- ✚ Une (01) copie du récépissé de reconnaissance ou une copie d'enregistrement dans le journal officiel ;
- ✚ Une (01) brève note de présentation (fiche signalétique), précisant Nom légal complet et adresse de l'institution, Mandat et énoncé de la mission, les domaines d'intervention de la structure et les domaines d'intérêt avec UNFPA ;
- ✚ Justification d'une expérience pertinente d'au moins 5 ans (joindre les attestations de bonne fin d'exécution) avec un système de contrôle interne régulier et un système de rapportage en place ;
- ✚ Dernier rapport annuel d'activité et dernier rapport d'audit, présentés séparément ou au moyen d'un lien hypertexte ;

2.2 Délais indicatifs	Date de publication de l'appel à soumissions	<b>15 novembre 2023</b>
	Date limite pour les demandes de renseignements complémentaires ou de précisions par les Structures	<b>22 novembre 2023</b>
	Date limite de dépôt des soumissions	<b>29 novembre 2023</b>
	Examen des soumissions des ONG	<b>1 – 8 décembre 2023</b>
	Finalisation de Short List de Potentiel Partenaires pouvant soumettre des propositions.	<b>11 – 15 décembre 2023</b>
	Notification des résultats aux ONG candidates	<b>20 décembre 2023</b>

### Section 3 : Processus et calendrier d'examen

3.1 Examen et évaluation des soumissions des ONG	<p>En vue de recenser les organisations qui disposent des connaissances, compétences et capacités requises pour contribuer à la réalisation des objectifs, les soumissions seront évaluées par un comité d'examen <i>au regard des critères énoncés à la section 3.2 ci-dessous</i>.</p> <p>Il convient toutefois de faire remarquer que la participation d'une organisation au présent appel à soumissions ne garantit aucunement qu'elle sera retenue pour entrer en partenariat avec l'UNFPA.</p> <p>Les structures retenues feront l'objet d'une micro-évaluation permettant au Bureau d'évaluer les risques et les moyens de mitigation de ces risques et seront invitées à conclure un accord de partenariat et les politiques et procédures de UNFPA en matière de programmes seront dès lors applicables.</p>		
3.2 Critères de sélection	<p>Les organisations seront sélectionnées de manière transparente et concurrentielle, sur la base de leur capacité à assurer la meilleure qualité de service, notamment au moyen du recours à des stratégies innovantes permettant de réaliser les objectifs prioritaires du Programme de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.</p> <p>Le bureau UNFPA Bénin examinera les éléments fournis par l'ONG et évaluera les dossiers sur la base des critères suivants :</p> <p>REMARQUE : Les soumissions qui ne sont pas présentées dans la langue de travail demandée ne seront pas prise en considération.</p> <table border="1"> <tr> <td>Gouvernance et encadrement</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La mission et les objectifs de l'organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires de l'UNFPA.</li> <li>● L'organisation n'est pas connue pour des faits de fraude, n'a jamais fait l'objet de plaintes et n'a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations.</li> </ul> </td> </tr> </table>	Gouvernance et encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La mission et les objectifs de l'organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires de l'UNFPA.</li> <li>● L'organisation n'est pas connue pour des faits de fraude, n'a jamais fait l'objet de plaintes et n'a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations.</li> </ul>
Gouvernance et encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La mission et les objectifs de l'organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires de l'UNFPA.</li> <li>● L'organisation n'est pas connue pour des faits de fraude, n'a jamais fait l'objet de plaintes et n'a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations.</li> </ul>		

	Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'organisation dispose du personnel et de l'expertise technique voulues pour mener à bien les activités prévues.</li> <li>● Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'organisation et l'UNFPA ou son personnel qui ne puissent être atténués de façon satisfaisante.</li> </ul>
	Atouts	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La mission ou le plan stratégique de l'organisation est axé sur au moins l'un des domaines d'activité de l'UNFPA.</li> <li>● L'organisation jouit d'une certaine expérience dans le pays (au moins 5 ans) ou sur le terrain ainsi que d'une certaine notoriété dans les domaines liés au mandat de l'UNFPA.</li> <li>● L'organisation a déjà fait ses preuves dans le cadre de la mise en œuvre d'activités analogues et est considérée comme fiable par ses interlocuteurs et ses partenaires.</li> <li>● L'organisation est bien implantée au plan local et est en mesure d'entrer en contact avec le public visé, en particulier s'il s'agit de populations vulnérables ou vivant dans des zones difficilement accessibles.</li> </ul>
	Suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'organisation dispose de dispositifs et d'outils permettant de systématiquement recueillir, analyser et exploiter les données de suivi du programme.</li> </ul>
	Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'organisation a établi des partenariats avec les autorités publiques et d'autres entités locales, internationales et du secteur privé pertinentes.</li> </ul>
	Aspects environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'organisation a mis en place des politiques ou des pratiques visant à réduire l'impact environnemental de ses activités. À défaut, il doit être établi que les activités de l'organisation n'ont jamais eu d'impact négatif sur l'environnement.</li> </ul>
3.3 Accord de partenariat		L'UNFPA avisera tous les soumissionnaires par écrit de la suite donnée à leurs soumissions à manifestation d'intérêt à l'adresse électronique ou postale fournie.

### Pièce jointe I : Profil de l'ONG (à remplir par l'ONG soumissionnaire Section A, B, E et F seules)

La soumission vise à fournir les éléments suivants : a) une présentation générale de l'ONG, b) un exposé des activités que l'ONG se propose de mener en partenariat avec le FNUAP ; c) les éléments permettant de démontrer qu'elle répond aux critères définis dans la section 3.2 de l'appel à soumissions.

Les informations fournies dans ce formulaire seront utilisées dans le cadre de l'examen et de l'évaluation des soumissions des ONG, comme indiqué dans l'appel à soumissions.

#### Section A. Identification de l'ONG

1 Renseignements sur l'organisation	Nom de l'organisation	
	Adresse	
	Site Web	
	Nom	

A.2 Interlocuteur	Titre/Fonction	
	Numéro de téléphone	
	Courriel	
	Inscrit sur le <a href="#">Portail des partenaires de l'ONU</a> ?	
A.3 Déclaration concernant les conflit d'intérêts	À votre connaissance, des membres du personnel de votre organisation entretiennent-ils des relations personnelles ou financières avec des membres du personnel du FNUAP ou sont-ils susceptibles de se trouver en conflit d'intérêts dans le cadre de ce programme ou à l'égard du FNUAP ? Le cas échéant, veuillez fournir des précisions à ce sujet.	
A.4. Déclaration concernant la fraude	Votre organisation a-t-elle mis en place des politiques et des pratiques en matière de prévention de la fraude ?	

## Section B. Présentation de l'organisation

B.1 Budget annuel	Montant du budget annuel (exercice précédent, en dollars)	
	Sources de financement	<i>Indiquer les sources de financement, y compris les contributeurs locaux, internationaux et du secteur privé</i>
	Principaux partenaires de financement/contributeurs financiers	
B.2 Ressources humaines	<i>Indiquer les principaux postes et les effectifs de l'organisation</i>	
B.3 Mandat et expérience de l'ONG	<i>Décrire le mandat et le domaine d'activité de l'organisation, et indiquer dans quelle mesure ils correspondent au mandat du FNUAP.</i>	
B.4 Compétences particulières et personnel spécialisé	<i>Présenter les compétences techniques particulières de l'organisation susceptible de lui permettre de parvenir aux résultats escomptés dans le domaine d'activités concerné.</i>	
B.5 Expérience dans le domaine d'activités concerné	<i>Décrire le type et la portée des principaux résultats obtenus dans le domaine d'activité concerné au cours des dernières années, en mentionnant notamment toute reconnaissance exprimée au niveau local ou mondial à cet égard. Joindre un bref compte-rendu de l'expérience acquise en/au [pays] et de toute collaboration antérieure auprès d'une organisation du système des Nations Unies.</i>	
B.6 Connaissance du contexte local/Possibilités	<i>Rendez compte de la présence de l'organisation et de ses contacts communautaires dans le(s) lieu(x) où les activités seront menées, en faisant état de l'accès aux populations vulnérables et aux zones difficiles d'accès, le cas échéant.</i>	

d'accès aux populations visées	
B.7 Fiabilité	<i>Dans quelle mesure la fiabilité de l'ONG est-elle reconnue par les autorités ou autres parties prenantes et partenaires clés ?</i>
B.8 – Suivi	<i>Indiquer les dispositifs en place (politiques, procédures, consignes et autres) permettant le recueil, l'analyse et l'exploitation systématique des données de suivi du programme.</i>

### Section C. Références

Veillez fournir trois références à l'appui de votre soumission. Précisez le nom, la fonction et les coordonnées de la personne à contacter, ainsi qu'un bref exposé des liens entretenus.

Référence 1 :

Référence 2 :

Référence 3 :

### Section D. Évaluation des capacités en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (PEAS) À savoir que les conclusions de cette évaluation peuvent être partagés avec d'autres entités de l'ONU.

#### D.0 Examen préliminaire

L'organisation est-elle en contact direct avec les bénéficiaires ?

Oui  Non

Dans la négative, ne remplissez pas cette section. Il convient cependant de faire remarquer que si votre organisation entre ultérieurement en contact avec les bénéficiaires, le FNUAP vous demandera de procéder à une auto-évaluation.

Dans l'affirmative, veuillez poursuivre.

La capacité de l'organisation en matière de PEAS a-t-elle été évaluée par un organisme du système des Nations Unies au cours des cinq dernières années ?

Oui  *Dans l'affirmative, veuillez fournir au FNUAP la note d'évaluation ainsi que les pièces justificatives, et ne remplissez pas cette section.*

Non  *Dans la négative, veuillez compléter les points G.1 à G.8*

#### D.1 Exigences en matière de politiques

*Veillez fournir des pièces justificatives pour toutes les cases cochées « Oui ».*

Votre organisation dispose de principes directeurs en matière de PEAS. Ce document doit comporter au moins un engagement écrit du partenaire stipulant qu'il accepte les normes de conduite énumérées à la section 3 de la circulaire ST/SGB/2003/13.

Oui  Non

Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :

	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Code de conduite (interne ou inter-organisations)</li> <li><input type="checkbox"/> Politique en matière de PEAS</li> <li><input type="checkbox"/> Consignes générales stipulant que l'ensemble du personnel doit se voir remettre la politique en matière de PEAS et l'approuver</li> <li><input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :</li> </ul>
D.2 Sous-traitance	<p>Les contrats et accords de partenariat de votre organisation comprennent une clause standard exigeant des sous-traitants qu'ils adoptent des politiques interdisant tout acte d'exploitation et d'atteintes sexuelles et qu'ils prennent des mesures pour prévenir de tels actes et, le cas échéant, y donner suite.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> *Sans objet <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Contrats ou accords de partenariat avec des sous-traitants</li> <li><input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :</li> </ul> <p><i>* Remarque : si le partenaire indique, dans son auto-évaluation, ne pas avoir recours à des sous-traitants, cette norme minimale ne s'applique pas, et le FNUAP indiquera « sans objet » en ce qui concerne l'évaluation de cette norme. Toutefois, si la situation évolue et que le partenaire décide par la suite de sous-traiter des activités à une autre entité, une réévaluation s'imposera.</i></p>
D.3 Recrutement	<p>Les candidats à l'embauche font l'objet d'une procédure systématique de vérification des antécédents. La procédure doit prévoir, à tout le moins, la vérification des références de l'intéressé, de façon à s'assurer qu'il ne s'est jamais rendu coupable d'inconduite sexuelle, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'a jamais fait l'objet de sanctions (disciplinaires, administratives ou pénales) suite à une investigation portant sur des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et qu'il n'a jamais quitté un poste avant l'issue d'une telle procédure, à laquelle il aurait refusé de coopérer.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Modèle de vérification des références, y compris concernant tout type d'inconduite sexuelle (notamment au moyen des références des employeurs précédents et de la déclaration sur l'honneur)</li> <li><input type="checkbox"/> Procédures de recrutement</li> <li><input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :</li> </ul>
D.4 Formation	<p>Votre organisation prévoit, pour l'ensemble de son personnel et du personnel</p>

	<p>associé<sup>1</sup> (ci-après « le personnel »), des formations obligatoires (en ligne ou en présentiel) sur la PEAS et les procédures qui s’y rapportent. Ces formations doivent à tout le moins, prévoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) une définition de l’EAS (conforme à celle de l’ONU) ;</li> <li>2) une justification de l’interdiction de tout acte d’EAS ;</li> <li>3) les mesures que le personnel est tenu de prendre (comme le signalement rapide des allégations et l’orientation des victimes).</li> </ol> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Programme de formation</li> <li><input type="checkbox"/> Liste des participants</li> <li><input type="checkbox"/> Certificats de formation</li> <li><input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :</li> </ul>
D.5 Signalement	<p>Votre organisation dispose de mécanismes et de procédures permettant au personnel, aux bénéficiaires et aux communautés cibles, y compris les enfants, de signaler toute allégation d’EAS, lesquels respectent les critères fondamentaux en matière de signalement (à savoir la sécurité, la confidentialité, la transparence et l’accessibilité).</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mécanisme interne de plaintes et de témoignages</li> <li><input type="checkbox"/> Participation à des mécanismes conjoints de signalement</li> <li><input type="checkbox"/> Supports d’information</li> <li><input type="checkbox"/> Plan de sensibilisation à la PEAS</li> <li><input type="checkbox"/> Description du mécanisme de signalement</li> <li><input type="checkbox"/> Politique de protection des personnes qui dénoncent des manquements</li> <li><input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :</li> </ul>
D.6 Prise en charge	<p>Votre organisation dispose d’un mécanisme permettant d’orienter les victimes d’EAS vers les services de prise en charge disponibles au plan local, lequel correspond à leurs besoins et tient compte de leur consentement. Il peut par exemple s’agir d’une contribution active à des réseaux de PEAS ou, le cas échéant, à des dispositifs nationaux de lutte contre la violence basée sur le genre, ou encore à des dispositifs d’orientation inter-organisations.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p>

<sup>1</sup> Le personnel associé comprend les sous-traitants, les consultants, les stagiaires, les bénévoles et toute autre personne associée au partenaire ou travaillant pour le compte de ce dernier.

	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Processus d'orientation internes ou inter-organisations</li> <li><input type="checkbox"/> Liste des prestataires de services disponibles</li> <li><input type="checkbox"/> Description des mécanismes d'orientation ou des consignes générales</li> <li><input type="checkbox"/> Formulaire d'orientation pour les victimes d'EAS ou de violence basée sur le genre</li> <li><input type="checkbox"/> Principes directeurs concernant la prise en charge des victimes de violence basée sur le genre ou les programmes de formation afférents</li> <li><input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :</li> </ul>
D.7 Investigations	<p>Votre organisation a mis en place une procédure d'investigation sur les allégations d'EAS et est en mesure de le démontrer. Il peut s'agir d'un mécanisme d'orientation vers d'autres organisations en cas d'insuffisance des capacités en interne.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Procédure écrite pour l'examen des allégations d'EAS</li> <li><input type="checkbox"/> Ressources dédiées aux investigations ou engagement du partenaire à y participer</li> <li><input type="checkbox"/> Politiques et procédures d'enquête sur les cas d'EAS</li> <li><input type="checkbox"/> Contrat avec un service professionnel d'investigation</li> <li><input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :</li> </ul>
D.8 Mesures correctives	<p>Si elle a déjà été confrontée à des allégations d'EAS, votre organisation a pris les mesures correctives voulues pour y répondre.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces justificatives à produire (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Éléments de preuve relatifs à l'application des mesures correctives définies par l'entité partenaire de l'ONU, en particulier en matière de renforcement des capacités du personnel.</li> <li><input type="checkbox"/> Mesures spécifiques visant à recenser et à réduire les risques d'EAS dans le cadre de l'exécution des programmes.</li> <li><input type="checkbox"/> Autre pièce (à préciser) :</li> </ul>

Fait à Cotonou le 14 novembre 2023

DocuSigned by:

*Richmond Tiemoko*

F8F20E04C1D147D...

Richmond TIEMOKO

Représentant Résident

